

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/07/2026 - 7095 - 2014 B 01420 - 808 383 459 - 2CJF

2CJF

**Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 38 Rue André Dessaux,
45400 FLEURY LES AUBRAIS
808 383 459 RCS ORLEANS**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 10 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Associée Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 130 570,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	130 570,26 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 240,00 euros par action	120 000,00 euros
Le solde	10 570,26 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 137 987,08 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 10 juin 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à



50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

215 000.00 euros, soit 430.00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 215 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

200 000.00 euros, soit 400.00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000.00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

100 000,00 euros, soit 200,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



2CJF

31/12/2025
Bilan actif - Transition

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	185 901		185 901	185 901
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immob. incorp. en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	185 901		185 901	185 901
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. et out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	72 872	54 310	18 562	27 919
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)	Immob. corp. en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	72 872	54 310	18 562	27 919
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
Immobilisations financières (2)	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20		20	20
TOTAL		35		35	35
Total de l'actif immobilisé (III)		258 808	54 310	204 498	213 855
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits (intermédiaires et finis)				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés	181 508		181 508	190 591
	Autres créances	5 190		5 190	30 738
Créances (3)	Charges constatées d'avance	70		70	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	186 769		186 769	221 330
VMP	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments de trésorerie				
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	93 523		93 523	60 902
Divers	TOTAL	93 523		93 523	60 902
	Charges constatées d'avance				70
Total de l'actif circulant (IV)		280 292		280 292	282 303
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion actif (VII)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		539 101	54 310	484 791	496 158
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an				20	20
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients	



2CJF

31/12/2025
Bilan passif - Transition

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	127 416	154 169
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	130 570	73 247
	Situation nette avant répartition	263 487	232 916
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		263 487	232 916
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I bis)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (II)			
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		18 287
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		18 287
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (3)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 247	31 203
	Dettes fiscales et sociales	184 899	213 750
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 158	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	221 304	244 953
Renvois	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance		263 241
	Écart de conversion passif (IV)		
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		484 791	496 158
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (3),		
	à plus d'un an		
Renvois	à moins d'un an		263 241
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
Renvois	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	221 304	

SAS 2CJF

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Informations relatives à l'actif	4
i.	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	4
ii.	Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	5
iii.	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé	10
2.2	Informations relatives au passif	11
iv.	Capitaux propres	11
v.	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	13
3	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	14
3.1	Engagements hors bilan donnés et reçus	14

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

"Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2022-06 relatif au Plan Comptable Général.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Le règlement ANC 2022-06 s'applique de manière prospective.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (cession d'actifs immobilisés, reprise sur subventions d'investissement, etc..) et des charges d'exploitation (remboursements d'assurance, indemnités salariales, etc..)."

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Informations relatives à l'actif

i. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Matériels de transport : 3 et 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 5 ans en linéaire ;
-

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	185 901	-	-	185 901
Immobilisations corporelles	71 623	1 249	-	72 872
Immobilisations financières	35	-	-	35
TOTAL	257 559	1 249	-	258 808

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	43 704	10 606	-	54 310
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	43 704	10 606	-	54 310

ii. Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-

	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	-
	Mobilier	-	-	1 249	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-

	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	1 249	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	1 249	-	-

2. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-

	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	10 556	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-
	Mobilier	-	50	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL II		-	10 606	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-

TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	10 606	-	-
---------------------------------	---	---------------	---	---

3. Dépréciations de l'actif immobilisé

iii. Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

- **Frais de développement :**

• **Fonds commercial :**

Fonds commercial Art.214-15 du PCG

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel considérant que la durée d'utilité du fonds de commerce est indéterminée. Les critères utilisés pour réaliser le test de dépréciation sont ceux utilisés lors de l'acquisition (selon le calcul de l'annexe 4 du contrat de mandat). Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Le règlement prévoit désormais que :

- dès lors qu'un fonds commercial n'est pas amorti, un test de dépréciation annuelle est obligatoire, même sans indice de perte de valeur.
- la dépréciation éventuelle constatée sur un fonds commercial ne peut jamais être reprise.

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	186 698	186 698	-
Charges constatées d'avance	70	70	-
TOTAL	186 769	186 769	-

2.2 Informations relatives au passif

iv. Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	500	-	-	500

2. Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	500	10	-
Actions à droit de vote double	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-
Actions de priorité	-	-	-
Actions de jouissance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	500		

3. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	5 000	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	500	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	154 169	-	26 752	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	73 247	-	73 247	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	232 916	-	100 000	-

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-

Réserve légale	-	-	-	500
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	127 416
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	130 570	-	130 570
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	130 570	-	263 487

v. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	32 247	32 247	-	-
Autres dettes	189 057	189 057	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	221 304	221 304	-	-

3 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

3.1 Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties	-	-
Sûretés reçues	-	-
Sûretés données	-	-
Créances cédées non-échues (dont les effets de commerce escomptés non-échus)	-	-
Cessions de créances Dailly et affacturage	-	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Portage et autres engagements sur titres de capital	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-
Engagements de retraite et avantages similaires	-	-
Autres engagements	-	-

Engagement en matière de pensions et retraite (PCG Art.832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement total au 31/12/2025 s'élève à 60 637 euros.

